Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 74 (1929)

Heft: 11

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXXIVe Année

Nº 11

Novembre 1929

Propos d'artilleurs.

Un camarade de l'artillerie nous écrit :

Entièrement d'accord avec l'opinion de ceux de vos correspondants qui estiment nécessaire l'élaboration d'un programme réfléchi de reconstitution de notre artillerie, je le suis moins sur un certain nombre des questions abordées, à cette occasion, par la Revue militaire suisse. Je ne crois pas, par exemple, qu'il soit opportun de traiter de trop haut l'effet moral produit sur les fantassins par le tir des canons. Sans doute, s'il ne s'agissait que du son, on pourrait soutenir que l'effet moral est vite épuisé; mais il y a autre chose que le bruit, il y a les éclatements jalonnant le terrain juste sous le nez du fantassin. Les témoignages sont nombreux de participants aux batailles de la guerre européenne, participants des deux camps. Les poilus tenaient par-dessus tout à leur appui direct d'artillerie, dans la défensive comme dans l'offensive, et leur moral se raccrochait à l'idée qu'ils disposeraient d'un barrage d'artillerie à eux seuls, dont ils pourraient obtenir le déclenchement dans le plus bref délai.

Ce n'est pas là le seul motif qui m'engage à repousser l'idée de la suppression de toute artillerie dans la défensive. La thèse qui soutient qu'à la guerre l'assaillant ne peut pas traverser un barrage bien ajusté de mitrailleuses, tandis que le barrage d'artillerie peut être traversé est, à mon avis, trompeuse. Les conférences Borel que vous avez signalées ont été plus réservées sur ce point. Je pense d'ailleurs qu'il y a lieu d'admettre qu'un assaillant n'attaque pas avant d'avoir, sinon détruit, en tout cas neutralisé les zones qui